

Prévention

Mesures, prévention médicale reconnus par Helsana

Édition du 1^{er} janvier 2021

Assurance complémentaire des soins SANA pour la prévention et la médecine complémentaire
(conformément aux Conditions supplémentaires d'assurance CSA, art. 3)

Assurance complémentaire des soins COMPLETA pour prestations complètes
(conformément aux Conditions supplémentaires d'assurance CSA, art. 11)

Les mesures médicales préventives, sont prises en charge au titre de nos assurances complémentaires SANA à 75 % des frais, jusqu'à un maximum de CHF 500.– par année civile, et COMPLETA à 90 % des frais, jusqu'à un maximum de CHF 750.– par année civile .

Les droit aux prestations s'applique aux:

Mesures prises pour autant qu'aucune prestation ne puisse être octroyée au titre de la BASIS :

- Vaccinations/consultation voyage*
- Examen des facteurs de risque des maladies du coeur et de la circulation sanguine**
- Examen pour la détection précoce d'affections cancéreuses (p.e. gynécologie, intestin, peau, poumon etc.)**
- Traitements à l'aide d'appareils assistés par ordinateur (MediX et Dynasom)

Formation des patients:

- Séminaires pour asthmatiques
- Séminaires pour diabétiques
- Neurodermite: séances de formation à l'intention des parents

Autres:

- Natation pour enfants souffrant d'asthme et de bronchite
- Gymnastique et natation Bechterew
- Mouvements et sport pour les patients souffrant d'affections cancéreuses
- Groupes cardio-vasculaires (programme de prévention primaire et secondaire)
- Thérapie intensive contre la scoliose
- Désaccoutumance au tabac (Médicament*, inhalateur de nicotine, cours, programmes, cures, thérapies, clips pour oreille, méthode Elektromeridian)
- Natation/Gymnastique rhumatismale
- Mucoviscidose

Mesures et cours par des fournisseurs de prestations reconnus par Helsana Assurances SA via Quali-Cert/EMfit/Fitness-Guide:

- Aqua-Fit en cas de rhumatismes
- OstéoFit, gymnastique contre l'ostéoporose
- École du dos et entraînement thérapeutique médical contre les douleurs dorsales chroniques dans le cadre d'un

* Ces prestations sont également prises en charge à l'étranger

** Ces prestations sont également prises en charge à l'étranger pour autant qu'une demande de garantie de prise en charge ait été fait au préalable.